

Association Rhône Amitié

3, rue Victor Hugo 69800 Saint-Priest

<http://rhoneamitie.fr>
rhoneamitie@gmail.com

Téléphone : 06 13 49 10 30

CONTRAT DE PARTICIPATION AU VIDE-GRENIERS

DU SAMEDI 6 AVRIL 2019 A BRON

Adresse : Square Laurent Bonnevey – 10 Avenue Edouard Herriot 69500 Bron

Identité du demandeur (à renseigner obligatoirement) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Tarifs : sans véhicule derrière son stand

16€ les 4 mètres (4€ le mètre supplémentaire).

Stand souhaité (en fonction des places disponibles) :

Je règle la somme de : € **PAR CHEQUE** **EN ESPECES**

Tout contrat de participation devra être impérativement accompagné du règlement.

Ordre du chèque : Rhone Amitié

Adresses ci-dessus pour règlement par courrier - merci de joindre **obligatoirement une enveloppe timbrée pour la réponse).**

Nous contacter pour une inscription lors des permanences.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-greniers et m'engage à le respecter.

Le : Nom en majuscule.....

J'atteste ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers cette année.

Signature de l'exposant :

Association Rhône Amitié

3, rue Victor Hugo 69800 Saint-Priest

<http://rhoneamitie.fr>
rhoneamitie@gmail.com

Téléphone : 06 13 49 10 30

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS DU SAMEDI 6 AVRIL A BRON

***Adresse : Square Laurent Bonnevey – 10 Avenue Edouard Herriot 69500 Bron
(A LIRE ET A CONSERVER PAR L'EXPOSANT)***

- Les exposants sont accueillis **de 5h30 à 7h30 10 Avenue Edouard Herriot 69500 Bron** pour l'installation. Ouverture au public de 7h30 à 17h00. Tout emplacement non occupé à partir **de 7H30 sera redistribué**. Le vide-greniers a lieu quel que soit les conditions météo. Impossible de reporter l'évènement. En cas de désistement ou de retard, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement ni report, quel que soit le motif.
- Le vide-greniers est ouvert à toute personne majeure quel que soit son lieu de résidence en France.
- **Les véhicules des exposants ne sont pas admis sur la zone d'exposition**. Les exposants devront garer leur véhicule dans les parkings environnants le plus rapidement possible. Il n'est pas possible de choisir son emplacement **ou de s'installer librement**. Placement par les organisateurs par ordre d'arrivée selon un plan établis à l'avance par les organisateurs. Respect du code de la route obligatoire sous peine de **mise en fourrière**.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non conformes (matériel neuf, nourriture, animaux, etc...). Nous déclinons toutes responsabilités sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation. Les professionnels vendant du matériel neuf doivent le justifier par un document officiel.
- La buvette et la restauration sont entièrement gérées par les organisateurs.
- Tout exposant s'engage à participer pas plus de 2 fois par an à un vide-greniers.
- Les exposants devront nous **remettre une pièce d'identité dès leur arrivée**. Nous leur restituerons leur document au moment de leur départ, après vérification **d'un emplacement « laissé propre »**. Nous n'avons pas de benne à disposition, les exposants doivent récupérer leurs invendus, cartons et poubelle dans leur véhicule.
- Aucun départ n'est possible **avant 14h30. Il est possible d'exposer jusqu'à 17h.**
- Les exposants s'engagent **à respecter le présent règlement** sous peine d'exclusion définitive.

NOM :

STAND :

SOMME PAYEE :